

GUINÉE ÉQUATORIALE.

Au moins 71 militants de partis d'opposition ont été arrêtés depuis le mois de juillet

Index AI : AFR 24/07/97

Au moins 71 militants de partis d'opposition ont été appréhendés entre les mois de juillet et d'octobre, amenant à plus de 120 le nombre de personnes arrêtées cette année. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui Amnesty International, qui a exhorté le gouvernement de Guinée équatoriale à libérer sans condition toutes les personnes arrêtées pour avoir pris part à des activités politiques pacifiques.

Les militants ont été détenus pendant de courtes périodes sans inculpation ni jugement et beaucoup ont été torturés. La plupart – pour ne pas dire la totalité – ont été arrêtés parce qu'ils avaient pris part à des activités politiques pacifiques au sein de leur parti, organisé un meeting non autorisé ou critiqué le gouvernement, ou parce qu'ils étaient membres de partis illégaux. Nombre d'entre eux auraient été maltraités dans le but d'être contraints à payer de lourdes amendes ou à adhérer au Partido Democrático de Guinea Equatorial (PDGE, Parti du progrès de Guinée équatoriale), au pouvoir.

« Cette pratique d'arrestations et de mauvais traitements prouve clairement que, cinq ans après la fin du règne du parti unique en 1992, les activités politiques pacifiques sont encore entravées en Guinée équatoriale », ajoute Amnesty International, qui souligne que le nombre d'arrestations a augmenté depuis juillet 1997.

Un certain nombre de militants de l'opposition se trouvent encore en détention. Sinecio Ngua Esono et Francisco Abeso Mba, membres du parti d'opposition Fuerza Demócrata Republicana (FDR, Force démocrate républicaine), qui n'a pas encore été légalisé, sont détenus à Bata, capitale de la région continentale du Río Muni, depuis le 26 août 1997. Tous deux ont été détenus pendant trois semaines dans un conteneur sur le port de Bata, où ils ont été violemment battus.

Le 15 septembre, de nombreux membres de la Convergencia para la Democracia Social (CPDS, Convergence pour la démocratie sociale), dont six femmes, ont été incarcérés à Acurenam pour s'être préparés à accueillir leurs dirigeants par des chants de bienvenue. Les femmes ont été déshabillées et violemment battues. Personne n'a été jugé,

mais tous ont dû payer de lourdes "amendes" avant d'être relâchés.

Au moins deux membres d'un troisième parti d'opposition, le Partido del Progreso (PP, Parti du progrès), José Ekan et Francisco Edù, sont également toujours détenus à Bata. Ils ont été arrêtés en juillet 1997 et violemment torturés après qu'un complot présumé du dirigeant du Parti du progrès, Severo Moto, en vue de renverser le gouvernement eut été découvert deux mois plus tôt. Severo Moto a été jugé par contumace en août et condamné à 101 années d'emprisonnement pour complot contre le gouvernement et tentative de meurtre sur la personne du président de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguemba Mbasogo. Les autorités ont également annoncé qu'elles allaient interdire le Parti du progrès, dont elles ont arrêté de très nombreux membres ; aucun d'entre eux n'a cependant été inculpé d'une quelconque infraction.

Dans ce contexte de violations répétées des droits de l'homme, Amnesty International déplore le fait qu'un de ses délégués, qui devait prendre part à une mission de recherche en Guinée équatoriale en septembre, se soit vu refuser l'autorisation d'entrer dans le pays par les autorités.

« Ce refus est en contradiction avec la politique d'ouverture en matière de droits de l'homme que le président Obiang avait promis de mener, dans une déclaration publique faite en février 1997, a déclaré Amnesty International. En refusant que l'un de nos délégués se rende en Guinée équatoriale, les autorités de ce pays tentent de dissimuler des informations concernant les violations massives des droits de l'homme commises par les forces de sécurité. Nous condamnons vigoureusement cette décision. »

Amnesty International exhorte à nouveau le gouvernement de Guinée équatoriale à libérer sans condition tous ceux qui ont été arrêtés pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association de manière pacifique. Elle l'invite à prendre immédiatement des mesures pour mettre un terme à la torture et traduire en justice les responsables de ces violations des droits de l'homme l